

Impôt sur le revenu

Quelle est la responsabilité sociale d'une société comme l'INCO qui licencie 3,400 travailleurs? Quoiqu'il en soit, de la façon dont les sociétés se comportent dans notre pays, elles n'ont aucune responsabilité sociale. Qu'aurions-nous pu faire de plus? Étant donné sa politique de non-ingérence, qu'aurait pu faire de plus le gouvernement pour l'INCO? On lui a accordé des ajournements d'impôt de l'ordre de 378 millions de dollars et la Société pour l'expansion des importations lui a consenti des prêts à faible intérêt de 70 millions de dollars pour lui permettre de s'établir au Guatemala et en Indonésie. Elle a reçu des dédommagements de dépréciation, on lui a accordé des subventions dans le cadre du Programme des routes d'accès aux ressources, on lui a permis de reporter à plus tard et de modifier son programme de réduction de la pollution, et on lui a même accordé une subvention de 15 millions de dollars pour construire «sa cheminée géante» sans toutefois accepter de dédommager les propriétaires dont les maisons et terrains ont été endommagés par les matières polluantes émises par les deux usines de Sudbury.

L'INCO a été prévenue d'avance du moment où les inspecteurs du gouvernement viendraient sur les lieux pour s'assurer que les lois relatives à la sécurité y étaient respectées. Le gouvernement provincial lui a permis de suspendre son régime de certificats relatifs au temps supplémentaire de sorte que la compagnie puisse exiger de ses ouvriers qu'ils fassent des heures supplémentaires afin d'accumuler l'actuel surplus de production, valable pour sept mois, d'approvisionnement en nickel, stocké à Port Colborne et Sudbury. Le bill C-11 est un cadeau de dix millions de dollars donné à INCO pour la remercier d'avoir éliminé 3,400 emplois dans la région de Sudbury, Thompson et Port Colborne.

Il nous aurait été impossible de nous montrer plus généreux envers cette société, mais comment celle-ci a-t-elle manifesté sa reconnaissance? Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) a déclaré à la Chambre qu'il n'avait été prévenu du congédiement du personnel que la veille du jour où on l'a annoncé publiquement. Comme le ministre du Travail de l'Ontario n'a lui aussi été prévenu que la veille, cette société n'a donc daigné faire part de ses intentions ni au gouvernement fédéral ni au gouvernement provincial.

● (2132)

Au cours d'un interview avec un journaliste du *Star* de Toronto, le vice-président de l'INCO, M. W. Curlock, a admis que les pays du Tiers-Monde comme l'Indonésie et le Guatemala prendraient vraisemblablement des mesures contre l'INCO si celle-ci compromettait sérieusement leurs programmes de développement socio-économique.

Dans ces pays-là, elle ne s'y risquerait même pas. Nous avons toujours critiqué les pays du Tiers-Monde, en les traitant de républiques de bananes, mais nous voilà à présent la république de bananes d'Amérique du Nord. Nous avons autorisé certaines sociétés à s'installer ici et à faire ce que bon leur semble. Nous avons toujours préféré nous tenir en dehors, au nom sacro-saint de la libre entreprise. Nous n'avions que ce mot-là à la bouche. Et maintenant, nous voilà réduits, après avoir abandonné à d'autres nos ressources et avoir hypothéqué l'avenir de notre pays, à nous retrouver sans emplois en échange.

A l'International Nickel, la plupart des travaux de recherche et de développement ne sont pas faits au Canada, mais aux

[M. Rodriguez.]

États-Unis et en Grande-Bretagne. Pas le moindre effort de recherche et de développement non plus n'est fait au Canada pour la Falconbridge. Nous n'avons pas récolté les avantages que nous aurions pu tirer de nos ressources.

Et lorsque ces sociétés n'arrivent pas à leurs fins, elles nous menacent. J'ai assisté par exemple à un déjeuner où M. Jack McCreedy, président de l'INCO Canada, a pris la parole. Il a déclaré qu'il y avait trois facteurs qui seraient à même de décider si l'INCO fermerait ses usines. La remarque a été lancée quelques mois avant les licenciements annoncés. Voici quels étaient les trois facteurs en jeu: tout d'abord a-t-il déclaré, le gouvernement fédéral et provincial imposaient l'INCO jusqu'à la gauche. Ensuite, le prix de la main-d'œuvre était tel qu'il rendait le nickel invendable. Troisièmement, les pressions exercées sur le gouvernement par les écologistes qui exigeaient de l'industrie minière des mesures pour protéger l'environnement étaient telles qu'elles obligeraient la société à investir de grosses sommes d'argent pour améliorer l'environnement et mettre fin à la pollution dans les usines d'INCO. C'était là, a-t-il dit, des facteurs négatifs qui n'encourageaient pas à poursuivre les affaires au Canada. La menace implicite était assez claire.

Puis, il y a le discours que M. John Bonus a prononcé devant l'Association des ministres des Mines, à Québec, l'été dernier. Il a déclaré que des projets d'exploitation minière et d'expansion d'une valeur de 2 milliards entraîneraient la création de 18,000 nouveaux emplois. Il a déclaré que les sociétés minières étaient prêtes à aller de l'avant à condition que des dégrèvements fiscaux leur soient accordés. M. Bonus est administrateur délégué de l'Association minière du Canada. Il a affirmé que 18,000 nouveaux emplois étaient prévus, qu'un montant de 2 milliards serait investi dans l'exploitation minière et que le gouvernement n'avait qu'à accorder des allègements et des concessions fiscales appropriées pour qu'on donne suite à ces projets. Le gouvernement sait-il vraiment ce qui se passe dans le secteur minier de l'économie?

Nous avons prétendu que le gouvernement est incapable de planifier l'économie. En l'absence de tout programme économique national, nous constatons que le gouvernement ignore quelles sont nos réserves de nickel et de cuivre.

Pourquoi devons-nous importer du nickel transformé des Philippines pour battre monnaie à Winnipeg?

Pourquoi faut-il importer le carbonate de nickel des Philippines, le décharger à Vancouver et l'envoyer à la raffinerie de Sherritt Gordon Mines à Fort Saskatchewan? Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) prétend que le processus de raffinage à la Sherritt Gordon à Fort Saskatchewan est différent du carbonate de nickel produit à l'usine de Sudbury. Les ingénieurs chimistes nous disent que c'est de la foutaise. Le carbonate de nickel est du carbonate de nickel, et il n'y a aucune raison au monde pour que l'usine de Sherritt Gordon ne puisse utiliser le carbonate de nickel de Sudbury. N'oublions pas que Sherritt Gordon a fermé sa mine à Lynn Lake l'an dernier et licencié 300 travailleurs, et pourtant cette même compagnie a le droit d'importer du carbonate de nickel qu'elle transforme dans son usine de Fort Saskatchewan.

Pourquoi permet-on à la société Falconbridge d'expédier de la matte de nickel de son usine dans le bassin de Sudbury à sa raffinerie située en Norvège, pendant que celle de l'INCO,